



Fonds de Consolidation de la Paix en République Centrafricaine



FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX RAPPORT DESCRIPTIF ANNUEL SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

PERIODE COUVERTE PAR LE RAPPORT: 1 JANVIER – 31 DECEMBRE 2011

<p>Soumis par : Tanya Chapuisat Représentante UNICEF RCA 1 Rue Joseph Degrain Brazza Bangui République Centrafricaine Tel. : +236.75.50.12.50 Email : tchapisat@unicef.org</p>	<p>Pays : République Centrafricaine</p> <p>Domaine Prioritaire</p> <p>L'accès au système de protection juridique de l'enfant est amélioré et renforcé.</p>
<p>N° du Projet : PBF/CAF/ A-6 MDTF Office Atlas N°:ID00076271 Intitulé du Projet : Amélioration de la protection et de la réinsertion des enfants et femmes en contact avec la Justice et des enfants affectés par les conflits armé et renforcement du système de protection judiciaire et de soutien psychosocial</p>	<p>Organisation(s) UN participant(s): UNICEF République Centrafricaine</p>
<p>Partenaires de mise en œuvre: Ministère de la Justice, Ministère des Affaires Sociales, Ministère de la Sécurité Publique ONG : JPN, Kisito, Mama Tongolo Agence UN : PNUD/PRED</p>	<p>Budget du Projet (FCP) : UNICEF : US\$ 666.913</p>
<p>Durée du Projet (mois): 18 mois <u>Date de transfert</u> : Octobre 2010 <u>Date d'achèvement</u> : 28 février 2012 <u>Révisions/Rallonges Budgétaires</u> : aucun</p>	<p>A fin décembre 2011, US\$ 640,566.42 étaient engagés du budget total alloué</p>

I. But

Le but global de ce projet est de d'améliorer le niveau de protection des enfants et des femmes et de renforcer les capacités des acteurs intervenant dans le système judiciaire et dans la prise en charge juridique et psychosociale des enfants et des femmes en contact avec la justice et des enfants vulnérables affectés par la violence armée.

Concrètement, cela suppose que :

- Les acteurs de la protection disposent des outils pour l'offre de service psychosocial, y compris d'autres dimensions du travail social, en faveur des enfants touchés par la détresse, les traumatismes et les abus.
- La République Centrafricaine (RCA) dispose d'un plan d'action, et des outils pour renforcer les interventions dans le domaine de la collecte, la gestion de données, et du renforcement des capacités des magistrats, acteurs, y compris l'administration et les agents des services juridiques et sociaux.
- Les conditions d'interpellation et de garde à vue des enfants sont améliorées.
- Les délais de détention préventive et d'instruction des dossiers des mineurs sont conformes à la loi nationale.
- Les conditions d'accueil et de détention des enfants en conflit avec la loi est conforme aux dispositions de la Convention des Droits de l'Enfant.

L'objectif global du projet est le suivant :

- L'accès au système de protection juridique du citoyen est amélioré et renforcé

Les résultats anticipés comme approuvés dans le Document de Projet se trouvent dans la section IV.

II. Ressources

Ressources financières:

Les contraintes administratives n'ont rendu les fonds disponibles qu'en décembre 2010 alors que le projet avait été approuvé par le comité de pilotage depuis le 10 août 2010. Toutefois, il n'y a pas eu de révision du budget du Fonds de Consolidation de la Paix (FCP). La sous-estimation des coûts de certaines activités de formation dans le budget original a signifié que dans la mise en œuvre, l'exercice a consisté à réduire le nombre des personnes à former en vue d'entrer dans l'enveloppe prévue pour ces formations.

Ressources humaines:

- Personnel national au niveau gouvernemental: La contribution du gouvernement à ce projet a été le paiement des salaires des fonctionnaires qui ont participé au projet.
- Personnel international de l'UNICEF: Aucun personnel pris en charge dans le cadre du projet.
- Personnel national de l'UNICEF : seule le poste d'Administrateur National en charge du projet a été pris en charge sur ces fonds.

III. Arrangements de Mise en œuvre et de Suivi du Projet

3.1 Mise en œuvre

Le volet Protection du projet de FCP a été mis en œuvre à travers le partenariat avec le ministère de la Justice et l'UNICEF RCA, l'organisme de gestion des fonds. Compte tenu de la multidisciplinarité du programme, la mise en œuvre se fait à différents niveaux, avec différents partenaires :

- Le Ministère de la Sécurité Publique et Le Ministère de la Défense au niveau de l'enquête préliminaire avec l'intervention des Officiers de Police Judiciaire (OPJ), policiers et gendarmes ;
- Au niveau du Département de la Justice avec l'intervention des Juges pour Enfants ;
- Au niveau de la réinsertion avec les travailleurs sociaux des ONG.

Il faut ajouter qu'à ces trois niveaux on a noté l'intervention des travailleurs sociaux qui font le suivi psychosocial et les enquêtes sociales.

3.2 Suivi

L'UNICEF a assuré le suivi dans les juridictions des Cours d'Appel de Bangui, Bouar et Bambari à travers le personnel de son Programme Protection. En 2011, des missions conjointes de supervision, entre UNICEF, les Ministère de la Justice, de la Sécurité publique et des Affaires Sociales, de suivi et de contrôle des activités des partenaires de terrain se sont faites dans la zone Ouest et Est du pays.

Une étude en vue du diagnostic institutionnel dans le domaine de la Justice devait être réalisée dans le cadre du projet afin d'avoir une vision claire des atouts et des faiblesses avant toute intervention. L'expertise technique étant disponible plus tard que prévue, le diagnostic est encore en cours. Les résultats seront disponibles au mois de mars 2012.

IV. Résultats

Résultat attendu 1 : Les organes spécialisés chargés de l'enquête préliminaire sont mis en place.

Réalisations accomplies selon les indicateurs du résultat 1.

Nombre de structures chargées d'enquête préliminaires mises en place et opérationnelles

- Un Service de Police des Mineurs servant de Brigade pour Mineurs existe à Bangui et est opérationnel.
- Le Service de Police des Mineurs est doté de fournitures de bureau, de clé USB et de matériel de reprographie pour la multiplication des dossiers et le stockage des informations concernant les enfants et femmes en garde à vue.

Nombre d'Officiers de Police Judiciaires formés sur l'enquête préliminaire

- Trente-cinq Officiers de Police Judiciaire de Bangui sont formés en technique d'enquête sur les enfants et les femmes pour permettre l'opérationnalisation de la Brigade

pour Mineurs et la prise en compte par les autres services de police judiciaire de l'aspect enquête des enfants.

Nombre d'enfants ayant bénéficié des services qualifiés d'enquête préliminaires

- Cinquante cas d'enfants ont été signalés dans les juridictions de la Cour d'Appel de Bangui et Bouar au niveau de l'enquête préliminaire dont 45 au service de police de mineurs de Bangui et cinq au service de police judiciaire de Bouar. Sur ces cas, on note trois enfants auteurs et 47 enfants victimes. 42 pour cent des infractions commis sur les enfants victimes sont des viols et 10 pour cent pour mauvais traitement.

Résultat attendu 2 : Les conditions de privation de liberté des enfants en conflit avec la Loi sont conformes aux normes internationales

Réalisations accomplies selon les indicateurs du résultat 2.

Nombre de Tribunaux pour Enfants opérationnels

- Trois Tribunaux pour Enfants sur les huit créés sont opérationnels ;
- Les trois Tribunaux pour Enfants sont dotés en équipement informatique, en matériel de reprographie et en fournitures de bureau pour leur fonctionnement ;
- Soixante-dix-sept enfants en conflit avec la Loi ont été suivis au cours de l'année 2011, dont trente-trois enfants dans la juridiction de la Cour d'Appel de Bouar :
 - Trois à Berberati : un pour accusation de sorcellerie, et deux pour attentat à la pudeur ; une mère de bébé arrêtée et placée dans une famille.
 - 30 enfants à Bouar, 12 accusés de sorcellerie dont le dossier est retourné au Commissariat pour enquête et un pour vol mis en geôle pendant trois jours et remis aux parents en attendant la procédure faute de centre d'accueil ; trois pour attentat à la pudeur ; un pour abus de confiance ; un pour violence et voie de fait ; un pour avortement ; un pour coup mortel.

Et 44 enfants dans la Cour d'appel de Bangui selon les détails suivants :

- 22 pour cas de vol ; cinq pour homicide involontaire ; huit pour viol ; neuf pour consommation de drogue.

Nombre de service de coordination des actions de protection judiciaire des enfants créé au niveau central

- Le Service de Protection des Mineurs est créé au niveau central du Ministère de la Justice pour coordonner les activités des Tribunaux pour Enfants au niveau des trois Cours d'Appel et remonter les données relatives à l'accueil et à la prise en charge de ces enfants.
- Un Chef de Service de Protection des Mineurs est nommé pour diriger le service.

- Le Service de Protection des Mineurs est doté de matériel informatique, de reprographie et de fournitures de bureau pour son fonctionnement.

Résultat attendu 3 : Les conditions de privation de liberté des enfants en conflit avec la Loi sont améliorées conformément aux normes internationales

Réalisations accomplies selon les indicateurs du résultat 3.

Nombre d'acteurs judiciaires formés sur les mesures alternatives à la détention conforme aux normes et standards internationaux

- Vingt-huit magistrats et auxiliaires de justice des juridictions concernées par les questions des enfants ont été formés en protection judiciaire des enfants en contact avec la Loi.

Nombre d'ONG assurant la prise en charge des enfants en conflit avec la Loi

- Deux ONG (Kisito et Mama Tongolo) ont été identifiées pour assurer la prise en charge des Enfants en contact avec la Loi dans les juridictions des Cours d'Appel de Bouar et Bambari.
- Un accord de collaboration est signé par le Ministère de la Justice et l'ONG Kisito de Berbérati pour l'organisation des familles d'accueil et les activités de réinsertion socio-professionnelle des enfants en conflit avec la Loi pour la Cour d' Appel de Bouar.

Nombre d'enfants en cours de réinsertion socio professionnelle

- Vingt enfants sont en cours de réinsertion socioprofessionnelle dans le centre d'accueil de Kisito à 9 kilomètres de Berbérati.

Les retards dans la mise en œuvre, les contraintes et les actions entreprises pour limiter les retards futurs sont les suivants :

Certaines formations des travailleurs sociaux et des Officiers de Police Judiciaire n'ont pu être organisées au cours de l'année 2011 pour manque d'expertise ; l'étude sur le diagnostic institutionnel n'a pu être finalisée car le bureau d'études a commencé la consultation vers le dernier trimestre de l'année 2011.

Il reste beaucoup de difficulté à obtenir des données fiables concernant les enfants accueillis par les services à cause de la faible expertise technique et de non disponibilité de fiche de collecte de données. Comme solution, l'UNICEF envisage la création des fiches de collecte Excel qui seront mis à la disposition des acteurs de terrain. Ces fiches remplies dans un cadre de référence plus clair permettront de disposer de chiffres et d'assurer un suivi de qualité du projet.

L'implication des ONG dans le processus de réinsertion des enfants en conflit avec la Loi est un aspect positif du projet, car dans ce domaine le gouvernement a toujours travaillé seul, ce qui ne favorisait pas le travail à la chaîne qui devait être fait pour améliorer les conditions de vie de ces enfants. Dorénavant, l'intervention des ONG est capitale pour favoriser leur réinsertion à travers

des petits métiers et les bonnes compétences de vie courante qu'ils auraient acquises à travers ces ONG.

Les stratégies définies à l'origine du projet sont celles qui sont mises en œuvre. Toutefois, comme expliqué ci-haut, il faut noter quelques sous-estimations dans l'évaluation des coûts des formations qui ont fait que le nombre d'acteurs à former pour certaines catégories initialement prévus ne sont pas atteints.

L'équipement du Centre de Réinsertion des enfants en conflit avec la Loi qui devait être construit par le Projet de Renforcement de l'Etat de Droit (PRED) n'a pu se réaliser, car le centre n'a pu être construit par l'agence partenaire pendant la période de mise en œuvre du projet.

V. Plan de travail futur

Bien que le projet n'ait pas atteint ses résultats à cent pour cent, les points positifs suivants méritent d'être notés :

- L'engagement du gouvernement à accompagner le processus par la révision du code pénal et de procédure pénale en janvier 2011 ;
- La ratification des deux protocoles additionnels à la Convention des Droits de l'Enfant relatifs à la vente, pornographie et prostitution d'enfants et l'autre relatif à l'implication des enfants dans les conflits armés ;
- L'engagement des acteurs impliqués dans le projet qui commencent à référer les enfants à des structures en vue de mesures alternatives à la prison, surtout dans la Cour d'Appel de Bouar avec l'ONG Kisito.

Il est envisagé la poursuite et le renouvellement du projet, pour atteindre et consolider tous les résultats à savoir disposer d'un système de justice entièrement conformes aux normes et standards internationaux. Quelques actions sont proposées pour un éventuel projet :

- La collecte systématique des données dans le cadre d'un système de référence clairement défini ;
- La réinsertion socio professionnelle des enfants à travers les ONG impliquées dans le projet ;
- L'équipement du Centre de Réinsertion des Mineurs.

D'ici la fin du projet en février 2012, les actions prioritaires qui restent sont :

- La finalisation de l'étude sur le diagnostic institutionnel ;
- Les formations en cours pour disposer d'acteurs capables de rendre le mécanisme de réinsertion des enfants en conflit avec la Loi effectif et opérationnel.

I. Indicateurs de performance (non obligatoire)ⁱ

Le tableau sur les indicateurs des résultats sera rempli pour le rapport final dans deux mois, vu que certains indicateurs n'ont pas encore été mesurés.

II. Abréviations et sigles

FCP	Fonds de Consolidation de la Paix
ONG	Organisation Non Gouvernemental
OPJ	Officiers de Police Judiciaire
PRED	Projet de Renforcement de l'Etat de Droit
RCA	République Centrafricaine
